



## Municipalité de Saint-Édouard

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard, tenue au centre communautaire situé au 405C, montée Lussier, le **26 août 2024 à 20 h 15**, à laquelle sont présents :

Les conseillères et les conseillers : Sébastien Tremblay, conseiller no 1  
Philippe Brunet, conseiller no 2  
Alain Dumouchel, conseiller no 3  
Geneviève Séguin, conseillère no. 4  
Jean Michel Dupuis, conseiller no 5  
Pierrette Raymond, conseillère no 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Alexandre Bastien, maire.

### ***Certificat de signification***

***Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire atteste la réception de l'avis requis par l'article 156 du Code municipal par tous les membres du Conseil.***

La personne qui préside la séance, soit le maire, monsieur Alexandre Bastien, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil comme le lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit le maire, monsieur Alexandre Bastien, ne votera pas sur les décisions comme le lui permet la loi.

Madame Édith Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière est également présente à titre de secrétaire.

1 personne est présente.

La séance fait l'objet d'une captation vidéo disponible sur le site Internet de la Municipalité.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

À 20 h 38, M. le Maire ouvre la séance.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **Résolution no. 24-08-182**

**IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 26 août 2024, tel que présenté et transmis dans l'avis de convocation.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie (2<sup>e</sup> génération)
4. Période de questions du public sur les points de l'ordre du jour
5. Levée de l'assemblée

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay	P	# 5 – Jean Michel Dupuis	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
# 2 – Philippe Brunet	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire : Alexandre Bastien		REJETÉ	
# 4 – Geneviève Séguin	O	Maire suppléant :			

### **3. ADOPTION DU PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE (2<sup>E</sup> GÉNÉRATION)**

#### **Résolution no. 24-08-183**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 8 de la Loi sur la Sécurité incendie, les municipalités régionales de comté doivent en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, établir un schéma de couverture de risques pour l'ensemble de leur territoire ;

**ATTENDU QUE** les orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie définissent le cadre d'élaboration du schéma et les objectifs à atteindre ;

**ATTENDU QUE** les activités et mesures en matière de sécurité incendie doivent rencontrer les objectifs du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie ;



**ATTENDU QU'** en vertu de l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie «Chaque municipalité concernée et, s'il y a lieu, l'autorité régionale, déterminent, ensuite, les actions spécifiques qu'elles doivent prendre et leurs conditions de mise en œuvre. Ces actions et leurs conditions de mise en œuvre sont traduites dans un plan adopté par chaque autorité qui en sera responsable ou, dans le cas d'une règle intermunicipale, dans un plan conjoint adopté par les municipalités concernées.»

**ATTENDU QUE** le plan de mise en œuvre de la municipalité de Saint-Édouard a été intégré dans le projet de schéma de la MRC des Jardins-de-Napierville;

**IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER** le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Jardins-de-Napierville (2e génération) ainsi que son plan de mise en œuvre.

Vote des membres du conseil :				
<input type="radio"/>	PROPOSEUR (P)	Vote Pour (O)	# 1 – Sébastien Tremblay	O
<input type="radio"/>	ABSENT (A)	Vote Contre (N)	# 2 – Philippe Brunet	O
<input checked="" type="checkbox"/>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ		# 3 – Alain Dumouchel	O
	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ		Maire suppléant :	
	REJETÉ			

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question.

**5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**  
 Résolution no. 24-08-184

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU DE LEVER** la présente séance à 20 h 39.

Vote des membres du conseil :				
<input type="radio"/>	PROPOSEUR (P)	Vote Pour (O)	# 1 – Sébastien Tremblay	O
<input type="radio"/>	ABSENT (A)	Vote Contre (N)	# 2 – Philippe Brunet	O
<input checked="" type="checkbox"/>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ		# 3 – Alain Dumouchel	O
	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ		Maire suppléant :	
	REJETÉ			

Alexandre Bastien  
 Maire

Edith Letourneau  
 Directrice générale et greffière-trésorière